



CONTRÔLES et RÉCEPTION des INVESTISSEMENTS FORESTIERS (Hors Voiries)

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

OBJECTIFS :

Harmonisation des méthodes de contrôle entre les différents organismes en charge des contrôles et réception des dossiers d'investissements forestiers (hors voiries)
Réglementation → aménagements forestiers
→ matériels forestiers de reproduction

PUBLIC CONCERNE :

Agents des services forêt en DRAAF et DDT

CONTENU PROPOSE :

Chantiers forestiers de boisement, reboisement, régénération naturelle, préparation du terrain, conditions d'installation, protection, entretiens, réceptions de travaux.

Autres opérations de conversion (balivage, éclaircie de taillis)

Contrôles : règles de mesurage, suites des contrôles.

Sortie terrain, exercices de contrôles

Matériels forestiers de reproduction.

Intervenants spécialisés.

INTERVENANTS :

DUREE :

2 jours

NBRE DE PARTICIPANTS MAXIMUM :

16

DATE LIMITE D'INSCRIPTION :

1 mois avant

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE :

Myriam ISSARTEL

RESPONSABLE ADMINISTRATIF :

Béatrice ANTOINE

INFORMATION :

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>

Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr

formco.infoma@agriculture.gouv.fr

FRAIS D'INSCRIPTION

"Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA (y compris établissements publics locaux d'enseignement agricole, enseignement supérieur et opérateurs), du MTE (y compris établissements publics rattachés) et des autres ministères "

N° ADF :

184903